



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme des retraites

Question au Gouvernement n° 2526

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. Monsieur le Premier ministre, notre système de retraite a certes besoin d'être ajusté, mais cela doit être fait avec justice, avec pragmatisme et avec justesse.

Avec justice, car il n'est pas normal qu'il existe une différence de traitement entre un chauffeur de bus de la RATP et un chauffeur de bus des Vosges.

Avec pragmatisme, car vous vous devez de prendre en compte la réalité du travail – avec les spécificités de chaque métier : agent hospitalier, aide à la personne, enseignant, gendarme, policier, sapeur-pompier ou autre – et l'usure subie, qu'elle soit physique ou psychologique.

Mais aussi avec justesse, car il faut adapter un système de retraite universel, en étant précis, d'une part, sur la durabilité du système et, d'autre part, sur l'âge de départ à la retraite, sans imposer un âge pivot flou et artificiel.

Même si, depuis deux semaines maintenant, le pays tourne au ralenti, nous devons avoir le courage de reconnaître que certains métiers bénéficient d'avantages d'un autre temps. N'oublions pas non plus que des entreprises, des commerces, des salariés payent au quotidien les conséquences de ces grèves, et galèrent à cause d'elles.

Monsieur le Premier ministre, j'ai deux questions. Comment ferez-vous pour prendre réellement en compte la pénibilité et les spécificités de certains métiers ? Comment allez-vous débloquer la situation, aider ceux qui travaillent, soutenir les entreprises qui subissent des pertes et rassurer les familles qui souhaitent se réunir en cette fin d'année ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UDI-Agir.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Merci de cette question, monsieur le député. Effectivement, l'équité n'est pas l'égalité. Nous voulons un système universel, c'est-à-dire que les mêmes principes s'imposent à tous, que chaque heure travaillée donne droit à des points, que chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits. Pour autant, nous sommes bien conscients de la pénibilité et des difficultés de certains métiers. Certains méritent donc de bénéficier de traitements spécifiques. Cela ne veut pas dire qu'il faille renoncer à éteindre progressivement les régimes spéciaux, liés au statut, mais que nous devons prendre en compte la spécificité des métiers pénibles.

Dans ce but, nous avons proposé aux partenaires sociaux d'ouvrir des négociations sur l'équité et la reconnaissance des métiers pénibles, à travers, en premier lieu, un débat sur la pénibilité.

La pénibilité, déjà reconnue dans le secteur privé, doit être étendue au secteur public, et par exemple à l'hôpital : les aides-soignantes et les infirmières qui travaillent la nuit doivent bénéficier des critères de pénibilité qui s'appliquent aux mêmes aides-soignantes et aux mêmes infirmières dans le secteur privé. Nous ouvrons donc ce débat, qui, je le sais, tient à cœur aux organisations syndicales les plus progressistes.

En second lieu, nous devons travailler sur la question des carrières longues. Ce sujet aussi sera sur la table des négociations : comment faire pour que ceux qui ont commencé à travailler avant l'âge de 20 ans puissent travailler moins longtemps ?

Enfin, nous ouvrons un débat sur les fins de carrière. Il est évident que certains métiers ne peuvent plus être exercés de la même manière à l'âge de 62, 63, ou 64 ans et peut-être même plus tôt. Il faut réfléchir à l'instauration de temps partiels accompagnés durant les deuxièmes parties de carrière, ainsi qu'au travail des seniors. Ces questions seront également traitées lors des concertations que nous entamerons demain.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. Qu'en est-il des aides économiques pour les entreprises qui, depuis le début des grèves, se trouvent dans une situation très compliquée ?

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2526

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 décembre 2019](#)